

# UVSQ

université PARIS-SA

## CYCLE INGÉNIEUR INFORMATIQUE : ADMISSION

### Admission en 1ère année

L'admission en 1ère année du Cycle Ingénieur Informatique se fait :

par le concours Polytech (qui remplace depuis 2013 le concours commun Archimède) ouvert aux élèves des classes préparatoires aux grandes écoles des séries MP et PT par **concours sur dossier et entretien** pour les élèves de DUT, BTS Informatique et L2 /L3 scientifique ainsi que pour les candidats étrangers ayant un diplôme équivalent à Bac+2/+3.

### Admission en 2ème année

L'admission en 2ème année du Cycle Ingénieur Informatique se fait sur dossier et entretien pour :

- les titulaires d'un Master 1 (informatique ou scientifique) ou équivalent
- les candidats étrangers titulaires d'un diplôme de niveau Bac+4.

## **Modalités du recrutement sur dossier**

---

Le recrutement se fait en 3 phases : enregistrement en ligne des candidatures, soumission du dossier à l'ISTY qui statue sur l'admissibilité et épreuve d'admission définitive pour les seuls candidats admissibles.

### **Candidater pour une inscription en Cycle Ingénieur Informatique**

Pour solliciter leur inscription à l'ISTY en 2022-2023, les étudiants titulaires d'un diplôme Bac+2, Bac+3 ou Bac+4 doivent commencer par créer un compte sur la plateforme de candidature en ligne de l'université : *eCandidat*.

Les étudiants extra-communautaires dont le pays dépend de Campus France doivent obligatoirement passer par l'organisme Études en France. Toute autre candidature sur la plateforme eCandidat se verra automatiquement refusée.

### **Admissibilité**

Les différents critères d'admissibilité sont les suivants :

pour les élèves des classes préparatoires, l'admissibilité est conditionnée à l'obtention d'une note seuil à l'écrit du concours.

pour les autres candidats, l'admissibilité est prononcée après évaluation du dossier :

- pour les L2 scientifiques, le critère d'admissibilité est, notamment, de posséder au moins une mention assez bien au diplôme
- pour les DUT, les critères d'admissibilité sont la possession de l'avis de poursuite d'études longues, l'obtention d'une moyenne générale conforme au seuil fixé chaque année par la Direction de l'Ecole, ainsi que des notes satisfaisantes dans un certain nombre de disciplines fondamentales.
- pour les candidats titulaires d'un BTS, l'admissibilité est également conditionnée à l'atteinte de seuils de notes, ainsi qu'à l'obtention d'un avis de poursuite d'études longues et de lettres de recommandation d'enseignants.

### **Phase d'admission**

Dans tous les cas, l'admission définitive est prononcée après avis d'un jury composé d'industriels et d'enseignants de l'ISTY. Ce jury est chargé d'évaluer, notamment, les compétences, le comportement, l'ouverture d'esprit et la motivation du candidat.

La décision d'admission est fonction, d'une part, de l'évaluation du dossier (classement du candidat, profil des enseignements) et, d'autre part, de l'appréciation résultant de l'entretien avec le jury.

En fonction des places offertes, une liste principale et une liste secondaire sont constituées.

## Les contacts

Recrutement :

recrutement-info@isty.uvsq.fr

Responsable scolarité

Sylvie Figuière

01 39 25 38 54

sylvie.figuier@uvsq.fr

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DEMARCHES COMPLEMENTAIRES POUR LA REPRISE D'ÉTUDES

Public concerné : salariés du secteur privé, intérimaires, agents de la fonction publique, travailleurs non-salariés, demandeurs d'emploi, contrat de professionnalisation pour les formations en alternance éligibles.

- » Formation continue - reprise d'études
- » Formation continue - inscription
- » Tarif et financement
- » La validation des acquis

Contact réservé à la reprise d'études

Valérie LEMEILLE

valerie.lemeille@uvsq.fr

01 39 25 33 10